

Version occultée en application du Décret 2025-840
Certifiée conforme

A-LAB

DocuSigned by:
Ariane Pansard
5594A2258D6C4D9...

Société par actions simplifiée
au capital de 100 000 euros
Siège social : 42 rue Washington, 75008 PARIS
981 260 326 RCS PARIS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 29 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le vingt-neuf janvier,

La société HAVEA GROUP, Société par actions simplifiée au capital de 261 403 234 euros, ayant son siège social Parc d'Activité Sud Loire, Boufféré, 85612 MONTAIGU CEDEX, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 823 334 578 RCS LA ROCHE SUR YON,
Représentée par son Président, la société Bon Topco,

Associé unique de la société A-LAB,

En présence de la société Bon Topco, Président non associé de la Société, et de Madame Ariane Pansard,

A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'une nouvelle Présidente en remplacement du Président démissionnaire,
- Rémunération de la Présidente,
- Suppression des articles 27 et suivants des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associé unique, prenant acte de la démission de la société Bon Topco de son mandat de Président, nomme en qualité de nouvelle Présidente de la Société à compter rétroactivement du 15 janvier 2024 et sans limitation de durée :

Madame Ariane Pansard
Née à PARIS (75012) le 13 janvier 1992
De nationalité française

Madame Ariane Pansard accepte les fonctions de Présidente et déclare, en ce qui la concerne, n'être atteinte d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide que Madame Ariane Pansard ne percevra aucune rémunération au titre de son mandat mais pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

TROISIEME DÉCISION

L'associé unique décide de supprimer l'article 27 des statuts, relatif à la nomination du premier président de la Société.

Les articles 28 et 29, relatifs aux engagements pour le compte de la société en formation et aux formalités d'immatriculation, sont également supprimés.

QUATRIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Pour la société HAVEA GROUP

La société Bon Topco

Représentée par NPB CONSEILS

Elle-même représentée par Nicolas BRODETSKY

DocuSigned by:

Nicolas Brodetsky

860D770F7ED6471...

Madame Ariane PANSARD

« Bon pour acceptation des
fonctions de Présidente »

Bon pour acceptation des
fonctions de Présidente

DocuSigned by:

Ariane Pansard

5594A2258D6C4D9...